

DOCUMENT A REMETTRE AU SERVICE INTENDANCE AVANT LE 26 / 09 / 23

Collège Jacques-Yves COUSTEAU
Avenue Jules Ferry BP 80129
83957 LA GARDE CEDEX
☎ 04.94.14.73.50
☎ 04.94.14.73.62
✉ 0830179u@ac-nice.fr

Cadre réservé à l'administration EXCEL ALISE SIECLE

DEMI-PENSION CHOIX DU FORFAIT – ANNEE 2023 / 2024

Votre enfant est actuellement **DEMI-PENSIONNAIRE 4 jours** (DP4) jusqu'au 29 / 09 / 23.

En fonction de son emploi du temps définitif et des inscriptions aux différentes activités optionnelles que vous êtes en train d'effectuer, vous **pouvez** désormais choisir le forfait le plus adapté qui débutera **lundi 2 octobre 2023**. Jusqu'à cette date, votre enfant continuera à déjeuner 4 jours par semaine.

Si vous souhaitez que votre enfant reste DP4, vous n'avez pas besoin de compléter ce document.

Si vous souhaitez modifier son régime de demi-pension, veuillez renseigner cette fiche et la rapporter au service de l'intendance avant mardi 26 septembre 2023.

Important : Seule la date de réception intendance fait foi, merci de vérifier auprès de votre enfant que le document nous a été effectivement remis.

ATTENTION : SI VOUS NE RESTITUEZ PAS CETTE FICHE AVANT LE 26 SEPTEMBRE 2023, VOTRE ENFANT RESTERA DEMI-PENSIONNAIRE 4 JOURS

jours/semaine)

Je soussigné(e) M / Mme

ayant inscrit mon enfant à la demi-pension pour l'année scolaire 2023 / 2024, souhaite modifier son régime :

NOM DE L'ELEVE :

Prénom :

Classe :

il/elle sera inscrit(e) à partir du 2 octobre 2023 en tant que :

DP 3 jours/semaine ou DP 2 jours/semaine ou DP 1 jour/semaine ou Externe

et il / elle déjeunera à la cantine les jours suivants (cochez les cases correspondantes) :

LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI

DATE ET SIGNATURE DU REPRESENTANT LEGAL :

--	--

PS : la facture de demi-pension du premier trimestre (septembre-décembre 2023) sera envoyée par mail à partir du lundi 2 octobre 2023.

Le montant des bourses et des aides éventuellement accordées sera déduit de la somme réclamée.

Date de réception intendance :